



bulletin d'information

RI-RTF

24 mai 2012 / Volume 1, numéro 6

**Pour tout savoir sur l'implantation
des changements concernant les RI-RTF**

La classification des usagers hébergés dans une ressource intermédiaire (RI) ou une ressource de type familial (RTF)

Ce bulletin traite du nouvel instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance et de son Guide d'application qui sera disponible l'automne prochain.

Contexte

Tous les établissements du réseau qui ont recours à une RI ou une RTF doivent établir une classification des services offerts fondée sur le degré de soutien ou d'assistance requis pour chacun des usagers. Cette obligation découle de la Loi sur les services de santé et les services sociaux¹ (LSSSS).

Les dispositions du Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial qui contiennent l'instrument de classification sont entrées en vigueur le 1er janvier dernier. Elles prendront effet à la signature des ententes collectives ou à la suite d'une décision du ministre dans le cas des ressources non représentées. Entre temps, il est nécessaire de compléter l'ancien et le nouvel outil de classification.

1. Articles 303 et 314.

Un nouvel instrument

Lors des travaux découlant de l'application de la Loi sur la représentation des ressources, il a été convenu d'élaborer un nouvel instrument de classification simplifié et uniforme pour les RI et RTF. Cet instrument de détermination et de classification des services de soutien ou d'assistance découle de l'évaluation des besoins d'un usager faite par l'établissement. Il reflète l'intensité des services (temps, fréquence, complexité) devant être rendus par la ressource pour répondre aux besoins de cet usager. Un service est défini comme étant l'action d'une personne par la parole, le geste ou l'attitude pour soutenir et assister l'utilisateur dans une situation donnée.

Les lignes directrices ayant guidé la conception de l'instrument sont :

- la primauté des besoins de l'utilisateur préalablement identifiés et les services à lui rendre ;
- la transversalité (c'est-à-dire qu'un seul instrument doit servir à classer l'ensemble des clientèles des RI-RTF) ;
- la simplicité (l'instrument est axé seulement sur les services à rendre à l'utilisateur) ;
- la compatibilité avec les autres outils d'évaluation, les approches et les programmes utilisés dans le réseau ;
- l'intégration à l'intérieur d'un continuum de services (évaluation des besoins, plan d'intervention, instrument et suivi professionnel de l'utilisateur).

L'instrument se compose de trois parties distinctes, mais complémentaires :

- un sommaire des renseignements dont la ressource a besoin pour bien accueillir et s'occuper de l'utilisateur ;
- les services de soutien ou d'assistance communs devant être rendus par toutes les ressources pour tous les types de clientèle. Ces services constituent l'essentiel de l'activité d'une ressource ;
- les services de soutien ou d'assistance particuliers requis par la condition de l'utilisateur.

Le Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et une ressource de type familial précise que l'établissement doit signer sa démarche de classification et en remettre obligatoirement une copie à la ressource qui doit, pour sa part, en accuser réception. Ce même règlement identifie aussi les balises qui guident la révision de la démarche de classification.



Du soutien aux utilisateurs de l'instrument

Un Forum a été mis sur pied l'automne dernier pour soutenir les utilisateurs du nouvel instrument. Pour s'y inscrire, il suffit de remplir le formulaire envoyé par votre agence à tous les établissements de votre région. Vous pouvez également en demander une copie par courriel à l'adresse suivante : forumrirtf@ssss.gouv.qc.ca

Un Guide d'application de l'instrument est en cours d'élaboration à l'intention des gestionnaires et intervenants des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Il vise à développer une compréhension commune et une application standardisée de l'instrument de classification par les différents utilisateurs et à soutenir ceux-ci dans son interprétation.

Ce Guide permettra de :

- présenter et d'expliquer l'instrument ;
- préciser la nomenclature des services communs et de définir les services de soutien ou d'assistance devant être offerts par une ressource ;
- préciser les renseignements concernant l'utilisateur devant être transmis à la ressource ;
- outiller les intervenants dans l'identification des services particuliers à rendre à l'utilisateur ;
- présenter la classification des services.

Il comprendra aussi des exemples pour décrire les différents services de soutien ou d'assistance particuliers, et ce, afin de faciliter l'utilisation de l'instrument de classification. Il aidera ainsi ses utilisateurs à déterminer avec rigueur les services qu'une ressource doit rendre pour répondre aux besoins individuels et diversifiés de l'utilisateur.

Tournée des régions sur le Cadre de référence RI-RTF

La tournée provinciale de présentation et de consultation sur la première partie du Cadre de référence RI-RTF est en cours. Des représentants de l'Estrie, de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscaminque, de Chaudière-Appalaches, de Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine, de Mauricie et Centre-du-Québec et de Montréal ont déjà été rencontrés. Dans les prochaines semaines, l'équipe RI-RTF effectuera des présentations dans les régions suivantes : Côte-Nord (30 mai), Saguenay-Lac St-Jean (31 mai) et Montérégie (6 et 7 juin). Des rencontres sont prévues pour les autres régions et leurs dates vous seront communiquées dans le prochain bulletin d'information.

Le prochain bulletin d'information RI-RTF traitera de la relation entre l'établissement et la ressource.

Pour des questions et des commentaires sur ce bulletin, contactez Marc-André Groleau :

marc-andre.cpssss.groleau@ssss.gouv.qc.ca